

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p>	<p><b>SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2008 À SALLES-SUR-MER</b></p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p><b>Autres membres présents :</b> Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Madame Suzanne TALLARD, Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Monsieur Yann JUIN, Monsieur Denis LEROY, Monsieur Guy DENIER, Madame Maryline SIMONÉ, Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Christian GRIMPRET, Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Henri LAMBERT, , Monsieur Christian PEREZ, Monsieur Jean-François VATRÉ Monsieur Jean-Louis LÉONARD, Madame Nathalie DUPUY, Monsieur Pierre MALBOSC, Monsieur Aimé GLOUX, Madame Soraya AMMOUCHE, Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jacques LEGET, Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Monsieur Patrick ANGIBAUD, Madame Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents,</p> <p>Monsieur Yves AUDOUX, Monsieur Michel AUTRUSSEAU, Madame Saliha AZÉMA, Madame Brigitte BAUDRY, Monsieur René BÉNÉTEAU, Madame Catherine BENGUIGUI, Monsieur Michel BOBRIE, Madame Marie-Sophie BOTHOREL, Monsieur Jean-Pierre CARDIN, Madame Marie-Thérèse CAUGNON, Monsieur Jean-Claude CHICHÉ, Madame Christelle CLAYSAC, Monsieur Jean-Claude COUGNAUD, Madame Marie-Thérèse DELAHAYE, Monsieur Vincent DEMESTER, Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 18<sup>ème</sup> question), Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Olivier FALORNI, Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Madame Patricia FRIOU, Madame Lolita GARNIER (jusqu'à la 18<sup>ème</sup> question), Madame Nathalie GARNIER (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Monsieur Dominique GENSAC, Monsieur Gérard GOUSSEAU, Madame Brigitte GRAUX, Monsieur Christian GUICHET, Madame Josseline GUITTON, Monsieur Patrice JOUBERT, Monsieur Charles KLOBOUKOFF (jusqu'à la 5<sup>ème</sup> question), Madame Sabrina LACONI, Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Monsieur Daniel MATIFAS, Madame Dominique MORVANT, Monsieur Habib MOUFFOKES, Monsieur Marc NÉDÉLEC, Monsieur Yvon NEVEUX, Madame Brigitte PEUDUPIN, Madame Annie PHELUT, Monsieur Michel PLANCHE, Monsieur Jean-Pierre ROBLIN, Madame Christiane STAUB, Madame Marie-Laure TISSANDIER, Conseillers</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> Monsieur Guy COURSAN, Monsieur Jean-François DOUARD procuration à Monsieur Yves AUDOUX, Vice-présidents</p> <p>Monsieur Alain BUCHERIE procuration à Monsieur Patrick ANGIBAUD, Monsieur Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Monsieur Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Madame Sylviane DULIOUST procuration à Madame Maryline SIMONÉ, Madame Lolita GARNIER (à partir de la 19<sup>ème</sup> question), Madame Nathalie GARNIER (à partir de la 21<sup>ème</sup> question), Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe JOUSSEMET procuration à Monsieur Yann JUIN, Monsieur Guillaume KRABAL procuration à Monsieur Denis LEROY, Monsieur Charles KLOBOUKOFF (à partir de la 6<sup>ème</sup> question) procuration à Monsieur Guy DENIER, Monsieur David LABICHE procuration à Monsieur Jean-Louis LÉONARD, Monsieur Patrick LARIBLE procuration à Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Monsieur Arnaud LATREUILLE, Madame Esther MÉMAIN, Monsieur Sylvain MEUNIER procuration à Madame Josseline GUITON, Madame Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jean-Louis ROLLAND, Madame Véronique RUSSEIL procuration à Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Monsieur Michel VEYSSIÈRE procuration à Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Abdel Nasser ZERARGA procuration à Madame Nathalie DUPUY, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Yannick REVERS,</p>																				
<p>Date de convocation 21/11/08</p> <p>Date de publication : 5/12/08</p>																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;"><b>Nombre de membres en exercice</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><b>88</b></td> <td style="width: 40%;"><b>Bulletins litigieux :</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de membres présents :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>66</b></td> <td><b>Abstentions :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>15</b></td> <td><b>Suffrages exprimés :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>81</b></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de votants :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>81</b></td> <td><b>Pour l'adoption :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>81</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><b>Contre l'adoption :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>0</b></td> </tr> </table>		<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>88</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>66</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>	<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>15</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>81</b>	<b>Nombre de votants :</b>	<b>81</b>	<b>Pour l'adoption :</b>	<b>81</b>			<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>88</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>																		
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>66</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>																		
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>15</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>81</b>																		
<b>Nombre de votants :</b>	<b>81</b>	<b>Pour l'adoption :</b>	<b>81</b>																		
		<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>																		

N° 25

**Titre / RÉSEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES PASSIVES APPARTENANT A LA CDA - TARIFS ET CONVENTION**

Madame PEUDUPIN expose que les lois 90-1170 du 29 décembre 1990 et 96-659 du 26 juillet 1996, reprises dans le nouveau Code des Postes et des Communications Electroniques (C.P.C.E.) fixent la réglementation des télécommunications avec l'ouverture à la concurrence.

La CDA dispose d'un réseau fermé d'utilisateurs (dit « GFU ») de communications électroniques pour répondre aux besoins de ses services propres ainsi que ceux de ses communes membres (mairies et bibliothèques). Ce réseau devra être complété pour satisfaire l'augmentation des besoins en haut débit et assurer la desserte de sites non raccordés à ce jour.

De telles infrastructures de communications électroniques établies par la CDA sont susceptibles d'intéresser des opérateurs de réseaux ouverts au public ou des utilisateurs de réseaux indépendants et des gestionnaires d'infrastructures de communications électroniques.

Il y a donc lieu d'ouvrir la possibilité pour la Communauté d'Agglomération de permettre la location des fourreaux et/ou des fibres optiques surnuméraires disponibles dont elle est propriétaire.

L'article L.45-1 du C.P.C.E. (§ 4) stipule que « le prix facturé pour l'occupation ou la vente de tout ou partie de fourreaux reflète les coûts de construction et d'entretien de ceux-ci ».

La Communauté d'Agglomération, dans le cadre de ses compétences en matière de production d'eau potable, d'assainissement, de développement économique, ou d'aménagement de l'espace, est amenée à réaliser de nouveaux ouvrages et donc procéder à l'installation et à la mise à disposition de fourreaux ou de fibres optiques dont la propriété lui revient.

Dans ce cas, la mise à disposition de ces capacités doit se faire par convention dans des conditions transparentes et non discriminatoires et dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec les capacités disponibles.

Il vous est proposé l'adoption d'un tarif unique de location par type de ressources disponibles, et ce quel que soit l'endroit de cette occupation, de manière à garantir des conditions transparentes et non discriminatoires sur le territoire de la Communauté. Ce tarif a été basé sur la moyenne des tarifs pratiqués par les grandes collectivités territoriales.

**Tarif annuel applicable aux Opérateurs de Télécommunications pour les locations d'ouvrages propriété de la Communauté d'Agglomération :**

	Tarif unitaires proposés TTC Base 2009	Unité	Observations
<b>Artères * vides</b>			
Fourreau et chambre de tirage avec entretien assuré par l'occupant	1 100,00 €	km/an/artère	Amortissement des infrastructures sur 15 ans
Fourreau et chambre de tirage avec entretien assuré par la Communauté	1 600,00 €	km/an/artère	Amortissement des infrastructures sur 15 ans
<b>Fibres optiques</b>			
Mise à disposition de fibres noires	1 000,00 €	km/an/paire	
Forfait de raccordement au réseau par extrémité de fibres	1 500,00 €	Extrémité/paire	redevance unique payée lors du raccordement

\* On entend par "artère" tout fourreau, sous fourreau, chemin de câbles, câble en pleine terre ou câble aérien tiré entre deux supports.

Les montants figurant au tableau ci-dessus sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs de location d'artères et de fibres pour les opérateurs et les exploitants de réseaux de télécommunication ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec tout opérateur de télécommunications, une convention de mise à disposition d'infrastructures de communication.

Les recettes résultant de l'application des tarifs seront imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) du Budget Principal.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRÉSIDENT,  
LA VICE-PRÉSIDENTE